

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Anhydride trimellitique
- **No CAS:**
552-30-7
- **Numéro CE:**
209-008-0
- **Numéro index:**
607-097-00-4
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
- **Utilisations déconseillées:** -
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit chimique pour synthèses
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur/Producteur:**
Penpet Petrochemical Trading GmbH
Merkurring 105
22143 Hamburg
Germany
Tel: +49 40 675 799 0
Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** Voir fournisseur/producteur
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 Lyon Cedex 03

Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

* 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

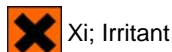
Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 1)



Xi; Irritant

R37-41: Irritant pour les voies respiratoires. Risque de lésions oculaires graves.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS07

GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Autres dangers** Les solutions aqueuses de la substance provoquent une réaction acide.

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Substances**

- **No CAS Désignation**

552-30-7 1,2-anhydride de l'acide benzène-1,2,4-tricarboxylique

- **Code(s) d'identification**

- **Numéro CE:** 209-008-0

- **Numéro index:** 607-097-00-4

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **Indications générales :**

Autoprotection du secouriste d'urgence

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 2)

- **après inhalation :**
Emmener de la zone dangereuse. En cas des troubles respiratoires mettre l'oxygène. En cas d'arrêt de respiration réaliser de la respiration artificielle et consulter en tout cas un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Recourir à un traitement médical
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Faire absorber du charbon médicinal
Faire vomir et demander d'urgence une assistance médicale
- **Indications destinées au médecin :**
Le produit irrite les voies respiratoires et est susceptible de déclencher des sensibilisations de l'épiderme et des voies respiratoires.
Le traitement de l'irritation aiguë ou du rétrécissement des bronches est en premier lieu symptomatique. En fonction de l'ampleur de l'exposition et des problèmes, des soins médicaux prolongés peuvent être nécessaires.
Hospitaliser dès intoxication à l'anhydride trimellitique ; prévoir l'intubation !
Veiller à la fonction rénale et aux réactions allergiques pouvant apparaître ultérieurement.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Rougeur de la peau
Formation d'ampoules sur la peau.
Irritations extrêmes des muqueuses.
Après inhalation:
Irritation des muqueuses.
Toux
Nez qui coule
Après ingestion:
Nausée
Vomissement
Diarrhée
Effets irritants locaux.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique
En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec un spray au dexametason

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Veiller à une aération suffisante
Eviter la formation de poussière

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

· Manipulation :

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
N'envoyer l'air d'échappement au dehors que dans des collecteurs appropriés
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail
Eviter contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les poussières.

· Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Souder uniquement sous surveillance.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Conservé hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.
Prévoir des sols résistant aux acides

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.
Respecter les prescriptions régionales en matière de stockage des substances dangereuses.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 4)

- Le produit est hygroscopique
- **Classe de stockage** : 11 Matières solides combustibles
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

552-30-7 1,2-anhydride 1,2,4-benzènetricarboxylique

VME (France) 0,04 mg/m³, 0,005 ppm
All

VL (Belgique) Valeur momentanée: 0,04 mg/m³
M

- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Éviter à tout prix tout contact avec les yeux et la peau.
 - Protection préventive de la peau par un onguent
 - Prévoir une station de rinçage pour les yeux.
 - Prévoir des douches de secours en cas de contact avec des quantités plus importantes.
- **Protection respiratoire** :



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :
A P3

- **Protection des mains** :
 - Gants résistant aux produits chimiques
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
 - Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
 - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:
 - Caoutchouc nitrile
 - Butylcaoutchouc
 - Polychloroprène
 - Caoutchouc fluoré (FKM)
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 5)

* 9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales.****· Aspect:**

Forme : écailles
Couleur : Blanchâtre

· Odeur : moisi

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH (21 g/l) à 20°C: 2

· Modification d'état

Point de fusion : 165°C

Point d'ébullition : 390°C

· Point d'éclair : non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Le produit n'est pas inflammable.

· Température d'inflammation : non déterminé

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif en lui-même, toutefois des poussières ou vapeurs explosibles peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure : 1 Vol %

supérieure : 7 Vol %

· Pression de vapeur : 7,6x10⁻⁵ Pa

· Densité à 20°C: 1,54 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : décomposition

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : 1,95 log POW

· Viscosité :

dynamique : Non applicable.

· Autres informations Soluble dans l'acétone

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité**· Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Matières incompatibles:

Acides forts

Bases puissantes

Oxydants puissants

Eau et humidité

· Produits de décomposition dangereux:

Si les consignes de stockage et de maniement sont respectées: aucuns produits de décomposition dangereux.

· **Indications complémentaires** : Sensible à l'humidité.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit **Anhydride trimellitique**

(suite de la page 6)

* 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

552-30-7 1,2-anhydride 1,2,4-benzènetricarboxylique

Oral LD₅₀ 2730 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ > 2000 mg/kg (rabbit)

Inhalatoire LC₅₀/4 h > 2,33 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Irritation possible de la peau et des muqueuses.

- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

- **des voies respiratoires:** Irritant pour les voies respiratoires.

- **Sensibilisation :**

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :**

Test d'Ames: Pas d'indications d'activité mutagène.

Test de mutation de cellule ovarienne du Hamster chinois (HGPR) - OECD 476 : négatif

- **Influences pouvant provoquer le cancer et des altérations du patrimoine génétique et représenter un risque pour la capacité de reproduction :**

Aucun effet cancérigène, toxique pour la reproduction ni tératogène n'est connu actuellement.

- **Toxicité subaiguë à chronique :**

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:** Irritant pour les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:** Pas de classement

- **Danger par aspiration:** Pas de classement

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

En cas d'ingestion: irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

* 12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

552-30-7 1,2-anhydride 1,2,4-benzènetricarboxylique

EC₀ 1000 mg/l (daphnia magna)

LC₀ > 1000 mg/l (leuciscus idus)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications :** Biodégradabilité: 75 % après 28 jours

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

- **Potentiel de bioaccumulation**

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.

- **BCF:** 3

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques :**

- **Remarque :** Effet nuisible du fait du déplacement de la valeur pH.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 7)

- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Catalogue européen des déchets**

07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

*15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.07.2011

Version: 3

Révision: 25.07.2011

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 8)

· Raisons pour modifications:

Règlement (CE) n° 1907/2006
CLP (Règlement (CE) n° 1272/2008)
Informations toxicologiques
Informations écologiques
Valeurs limites sur le lieu de travail
Révision générale

· Remplace la version du: 14.12.2006**· Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49 6155 86829-0 Fax: +49 6155 86829-25

Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 86829-22

· Contact : Angelika Torges**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

· Sources.

ESIS (European existing Substances Information System)
OECD Screening Information Data Sets (SIDS)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Les chapitres marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.